

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la réunion du mardi 3 décembre 2019 à 18 h 15

Salle de réunion Paul Verlaine de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

Direction Développement, services urbains & énergie

Mission Développement durable et solidaire

1. Attribution de subvention pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique dans des logements privés
2. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'ALEC du Pays Messin
3. Points divers.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire

- Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Guy CAMBIANICA, Adjoint au Maire, Membre titulaire
- Madame Marie Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire
- Madame Bérangère THOMAS, Conseillère Municipale, Membre titulaire

- Monsieur François DUPOUY, DGA Développement, services urbains et énergie
- Monsieur Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission Développement Durable et Solidaire

Etaient excusés :

- Madame Doan TRAN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire
- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire, Membre suppléant
- Madame Marylin MOLINET, Conseillère Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Michel KOENIG, Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Sébastien MARQUETON, Adjoint au Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Pascal MALLAVERGNE, Ingénieur au Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels

M. DARBOIS ouvre la séance à 18 h 15 en excusant les membres ne pouvant pas être présents.

Point 1 - Attribution de subvention pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique dans des logements privés

Afin d'encourager les propriétaires de logements privés à la réalisation de projets de rénovation thermique visant le niveau « basse consommation d'énergie (BBC) », la Ville de Metz soutient les propriétaires de logements dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique et apporte son appui financier à la réalisation de ces travaux. La copropriété Gabriel Pierné sollicite la Ville de Metz à cet effet pour une subvention à hauteur de 32 000 €. Un particulier va également rénover énergétiquement son habitation et pourra bénéficier d'une subvention de 1 000 €.

Avis favorable

Point 2 : 2. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'ALEC du Pays Messin

M. DARBOIS, Président, quitte la salle pour la lecture du point

Par délibération du 31 octobre 2019, la Ville de Metz s'engageait dans la mise en œuvre d'un programme national expérimental de lutte contre la précarité énergétique intitulé PACTE - 15%.

Metz fait ainsi partie des huit territoires d'expérimentation du fait de son action menée en faveur de la transition énergétique, de ses objectifs de lutte contre la précarité énergétique inscrits dans son programme d'actions "Ambition Climat 2030" mais également par la présence de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin. En effet, l'ALEC est devenue au fil des années une association phare en matière d'énergie, qui accompagne déjà sur le plan local de nombreux propriétaires de logements dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique ce qui lui permettra d'être opérationnelle très rapidement sur le programme PACTE -15% dont il est ici question. Aussi, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PACTE -15% et au regard de leur intérêt mutuel en matière de lutte contre la précarité énergétique et de massification des travaux de rénovation énergétique, la Ville de Metz et l'ALEC du Pays Messin ont souhaité s'engager dans une convention de partenariat sur 2020 et 2021. Au travers de cette convention de partenariat, la Ville de Metz s'engage à verser à l'ALEC une participation financière annuelle qui n'excédera pas 139 000 €. Avis favorable

M. DARBOIS, Président, réintègre la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DARBOIS lève la séance à 19 h 15.

Le Président de la Commission :



René DARBOIS